



Fiche Info-Qualité

URGENCES

Qu'est-ce qu'une urgence en santé publique ?

Une urgence de santé publique survient lorsque la santé de la population est menacée. Des **éclosions** et des **épidémies** (d'origine infectieuse), des **catastrophes écologiques** ou des **accidents industriels** (d'origine environnementale) sont des exemples d'urgences en santé publique.

Quel est le rôle de la santé publique ?

En **collaboration avec différents partenaires** (sécurité civile, ministères et organismes publics, municipalités, réseau de la santé et des services sociaux, médias, etc.) :

- **Prévention** : la santé publique offre une **expertise-conseil** auprès des intervenants du réseau et des partenaires municipaux pour la mise en place de mesures de prévention et de contrôle lors de menaces;
- **Préparation de l'intervention** : la santé publique **outille les partenaires** (ex. appel à la vigilance, avis Info-Santé, cartographies), offre des formations et réalise des

exercices de simulation en collaboration avec les responsables de sécurité civile dans chaque Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), services de police, transport ambulancier, municipalités, etc. Elle participe également aux formations et rédactions d'intervention des codes d'alerte utilisés dans les établissements de santé;

- **Intervention** : la santé publique **enquête et documente l'urgence, émet des recommandations à l'intention des partenaires et de la population** (ex. : analyses de laboratoire, prophylaxie post-exposition, vaccination, quarantaine, évacuation) **et diffuse les messages adéquats en cas d'urgence** (par exemple, pour les municipalités : des modèles d'avis ou des recommandations écrites sont transmis lors d'épisodes de chaleur extrême ou d'inondations);
- **Rétablissement de la santé** : par exemple, la diffusion de **fiches d'information et de recommandations pour le citoyen** lors du retour à la maison suite à une inondation.

Communication des menaces à la santé publique

La Direction de santé publique (DSPu) s'arrime avec les partenaires impliqués et les médias pour s'assurer des canaux de communication et de la **cohérence des messages** à transmettre à la population;

Elle travaille étroitement avec les partenaires impliqués pour **l'arrimage des interventions** sur le terrain;

Des **débréffages** réalisés à la suite des interventions d'urgence, notamment en lien avec les communications émises.

Mesures déployées pour protéger la santé de la population

La DSPu assure la **vigie** des maladies infectieuses et des enjeux environnementaux afin de surveiller et de se préparer aux urgences possibles ou imminentes;

Des **plans d'intervention spécifiques régionaux** sont prévus pour certains types de situations d'urgences (ex. : plans d'intervention chaleur, surdoses opioïdes ou inondation). Ces plans définissent les rôles,





Fiche Info-Qualité

URGENCES

responsabilités et interventions de chaque partenaire lors d'une urgence de santé publique;

Un **plan de mobilisation des ressources**, en cas de menace à la santé en Montérégie, est disponible, lequel renferme également un **plan de continuité des activités**.

Le plan de mobilisation des ressources est révisé annuellement et décrit les différents niveaux de mobilisation selon les paliers d'urgence. Un **algorithme de mobilisation des ressources de santé publique** permet de réagir rapidement;

Une **trousse de formation** pour mieux préparer les équipes et le réseau à une prochaine urgence sanitaire est aussi en cours de réalisation.

Pour plus d'information :

Jocelyn Robert
Coordonnateur à la Santé publique

